

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6521

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 8

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article traite des dispositifs de carrières longues et notamment des départs anticipés pour les catégories actives et super actives.

Enième habillage du Gouvernement qui voudrait faire croire qu'il reconnaît les difficultés rencontrées dans l'exercice de ces professions, ces professionnels de terrain seront malgré tout amenés à travailler plus longtemps puisqu'ils devront cotiser en moyenne une année supplémentaire.

Le groupe Ecologiste y est fermement opposé.

Le présent amendement a pour objet de le supprimer.